



DEC105254INC

Décision portant nomination de Monsieur DELERIS Gérard en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur DELERIS Gérard, professeur des université 1^{ER} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour le l'institut de chimie, **du** 1^{er} janvier 2011 **au** 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface de la chimie et de la biologie pour l'institut de chimie.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur DELERIS Gérard demeure affectée au Laboratoire Chimie Nucléaire Analytique et Bio-environnementale (CNAB) – UMR5084, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1, Le Haut Vigneau , Chemin du solarium, BP 120, 33175 GRADIGNAN CEDEX

Art. 2 – **Du** 1^{er} janvier 2011 **au** 31 décembre 2012, Monsieur DELERIS Gérard percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs